Toulouse (31) : Fouad, 19 ans et 5 mentions au casier, tente de semer la police avec son scooter, 3 mois de prison

04/01/2017 à 18h00

L’année commence mal pour Fouad, 19 ans qui était jugé hier par le tribunal correctionnel de Toulouse.

Lundi au cœur du quartier Bagatelle, **les policiers ont vu débouler ce garçon sur un scooter 125 cm3 sans casque et à vive allure.** Décidés à le contrôler, ils lui ont alors demandé de s’arrêter sur le bas-côté. **Le jeune homme a préféré accélérer puis il a zigzagué entre les barres d’immeubles puis à travers un rond-point pour finalement terminer sa course contre un arbre**. Blessé mais toujours déterminé, il a tenté une fuite pédestre avant d’être rattrapé par une seconde patrouille de police alors qu’il tentait d’ôter ses vêtements pour échapper à toute reconnaissance. **L’enquête a mis en lumière que le jeune conducteur n’avait pas le permis de conduire et que le deux-roues n’était pas assuré.**

«J’ai pris ce scooter à un ami pour aller m’acheter à boire» déclare-t-il, regard baissé dans le box, face à Jérôme Glavany, président du tribunal correctionnel.

> *Le procureur de la République Moreau condamne ces faits «graves et dangereux». Elle s’agace face aux «**cinq mentions au casier judiciaire dont la dernière remonte à juillet 2016 pour les mêmes faits** !»*

«Vous n’avez rien compris aux avertissements que l’on vous a adressés» indique-t-elle au prévenu avant de requérir six mois de prison ferme assortis d’un mandat de dépôt ainsi que 200 € d’amende. Me Kamel Benamghar pour la défense propose «une autre grille de lecture» et exhorte les magistrats à prononcer

une peine de contrainte pénale. Finalement **Fouad a été condamné à trois mois de prison** ainsi qu'à 400 € d'amende mais **sans mandat de dépôt**."
La Dépêche